

**Le président suppléant:** Je crois que ça peut être le cas. Je pense aussi que les syndicats et les organisations religieuses ou sans but lucratif ne paient pas d'impôt sur le revenu de leurs placements.

**Le sénateur Molson:** Merci.

**Le président suppléant:** Si vous n'avez pas d'autres questions à poser, nous pouvons passer à la recommandation no 11 portant sur les dépenses pour l'usage d'automobiles.

**Le docteur Harnick:** La situation actuelle du médecin, en ce qui a trait à l'usage d'une voiture, a été examinée depuis un nombre d'années par l'*Association médicale canadienne*. Nous croyons qu'une automobile fait partie de l'équipement indispensable du médecin soit qu'il ait à se déplacer fréquemment par toute la ville, soit qu'il doive disposer d'un véhicule dans un but défini. Nous croyons fermement qu'en ce qui concerne les médecins, l'automobile devrait être considérée comme une dépense de capital entièrement déductible.

Quant à la question des frais d'utilisation de l'automobile — de l'essence consommée pour effectuer un certain millage — nous accepterions comme tous l'ont fait, qu'une automobile sert à des fins qui ne sont pas directement reliées à l'exercice de la profession mais que les frais encourus pour son usage devraient être divisés. Les frais d'acquisition ou dépenses de capital devraient être entièrement déductibles.

**Le sénateur Beaubien:** Qu'est-ce qui se fait présentement?

**Le docteur Harnick:** On prend le pourcentage de la dépense de capital déductible et on la rapporte à l'utilisation du véhicule — c'est-à-dire qu'on tient compte du millage plutôt que de la propriété ou de la nécessité de posséder une automobile. Nous croyons que ces deux aspects doivent être séparés; la dépense de capital devrait être déductible à 100% et les frais d'utilisation au prorata de l'utilisation dans l'exercice de la profession.

**Le sénateur Beaubien:** Est-ce que chaque médecin devrait alors s'entendre avec le ministère et déclarer qu'il a utilisé sa voiture 60% du temps pour...

**Le docteur Harnick:** C'est ce qu'il fait à l'heure actuelle.

**Le sénateur Beaubien:** Alors chacun fait son entente.

**Le docteur Harnick:** C'est cela, sur la dépense de capital et sur le millage.

**Le sénateur Beaubien:** C'est ordinairement sur le tout; c'est 60% de tout?

**M. Freamo:** Il doit y avoir d'autres dépenses de capital de personnes qui sont dans les affaires qui tombent dans la même catégorie. S'il faut que certains biens soient d'une nécessité primordiale pour être concernés, nous croyons que la somme allouée pour les dépenses de capital devrait être déduite. Les frais d'utilisation d'une automobile devraient certes être déductibles. Vous pouvez dire que 30 p.c. de l'essence a servi à un usage personnel, mais la valeur de l'automobile qui est stationnée pendant que le médecin est à son bureau diminue constamment. Elle est là pour qu'il puisse répondre aux appels qui vont lui parvenir.

**Le sénateur Beaubien:** Pouvez-vous nous dire ce qu'on fait aux États-Unis?

**M. Freamo:** Je ne suis pas au courant, monsieur.

**Le sénateur Blois:** C'est très intéressant, messieurs, de vous entendre parler de ce sujet. Il y a deux ou trois semaines, je me suis trouvé avec un groupe de trois médecins qui ont discuté de la même chose. Deux d'entre eux ne visitaient pas leurs patients à domicile et leur situation était la même. Ils se demandaient pourquoi on leur accorderait une déduction pour leur automobile s'ils ne faisaient aucune visite à domicile. Peut-être pourriez-vous nous expliquer cela.

**M. Freamo:** S'ils ne voient leurs patients qu'à leur bureau et s'ils n'ont pas un besoin primordial de leur automobile dans l'exercice de leur profession, cela ne devrait pas entrer dans cette catégorie.

**Le sénateur Blois:** Vous ne voulez pas dire que tous les médecins devraient pouvoir déduire ces dépenses?

**M. Freamo:** Pour ceux qui ont besoin d'une automobile, c'est essentiel.

**Le sénateur Blois:** Vous ne suggérez pas que la déduction soit permise à tous les médecins.

**M. Freamo:** Non.

**Le président suppléant:** Nous pouvons passer à la recommandation n° 13 ayant trait aux congrès. Nous avons déjà examiné la recommandation n° 12.

**Le docteur Matthews:** Monsieur le président, honorables sénateurs. J'imagine qu'on vous a fait plusieurs observations au sujet des congrès. Nous croyons fermement que les frais encourus dans ces occasions devraient demeurer déductibles. En ce qui nous concerne, les congrès nous servent de lieu où discuter de notre profession qui touche en premier lieu la santé du public et des individus. Nous avons donné une liste de certains sujets que nous avons traités lors de congrès au cours desquels nous avons mis au point notre mode d'action. Il y a plusieurs autres sujets de ce genre. Je suppose que vous pouvez dire que ce mémoire présente nos intérêts personnels mais la